

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens  
Département de la SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION N° 14-20260409

**OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES ETEINTES**

**THÉMATIQUE : 9.1. Autres domaines de compétence des communes.  
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille VINGT-SIX, le **NEUF AVRIL**, dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Ville de Villers Bretonneux s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno VAQUEZ, Maire.

Membres présents : M. Mmes : Bruno VAQUEZ ; Pascal FINAZ ; Florence FRANCOIS ; Sébastien LECOCQ ; Anne MALARME ; Thierry DEVILLERS ; Blanche DELAUNAY ; Pascal BOUSSOUGANT ; Christophe SAUTIERE ; Cécile PAVIC ; Vanessa PLUMECOCQ ; Sabrina RENARD ; Bruno SEGUIN ; Thiphaine GRIMAUX ; Fabrice GACEL ; Guillaume DEVEAU ; Justine HUMBERT ; Martine RICARD ; Sébastien LEROUX ; Cédric GUILLEMOT ; Karine TALANDIER ; Laëtitia TARDIVEL ; Alexandre DESTALMINIL.

Absent(s) excusé(s) : Mme Marie-Thérèse DELARUE ; M. Léonard FÉLÉA.

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Pascal DENYS. ayant donné procuration à Mme Florence FRANCOIS.

Mme Delphine LEFEVRE. ayant donné procuration à Mme Anne MALARME.

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 27	- Pour : 25
- Présents : 23	- Contre : 0
- Exprimés : 25	- Abstention : 0

Convocation : 03/04/2026

Secrétaire de séance : Christophe SAUTIERE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la Ville.

Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public.

Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

**D'APPROUVER** l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de **81.80 €**, correspondant aux produits irrécouvrables dressés par le comptable public.

**Exercice 2026**

N° de la pièce	Montant	Motifs de la présentation
T-326	13,40	RAR inférieur seuil de poursuite
R-125100183	8,20	RAR inférieur seuil de poursuite
R-99700171	8,20	RAR inférieur seuil de poursuite
R-99700180	4,10	RAR inférieur seuil de poursuite
R-69900137	10,60	RAR inférieur seuil de poursuite
R-1151000196	2,00	RAR inférieur seuil de poursuite
R-1221200036	8,20	RAR inférieur seuil de poursuite
R-1221200188	12,30	RAR inférieur seuil de poursuite
R-1321050157	14,80	RAR inférieur seuil de poursuite
TOTAL		81,80

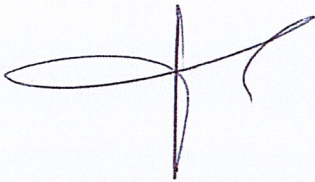
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Fait à Villers Bretonneux, le 9 avril 2026

Le Secrétaire de séance

Christophe SAUTIERE



Le Maire,

Bruno VAQUEZ



**Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le**  
**et publication ou notification le** 16 AVR. 2026

14 AVR. 2026

Le Maire,

Bruno VAQUEZ



Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux  
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>14_20260409</b>
Objet :	<b>14-20260409 - Admission en non valeur de créance</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	080-218007508-20260409-14_20260409-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 080-218007508-20260409-14_20260409-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 14_20260409 _ Admission en non valeur de cr__ance __teinte.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20260409-14_20260409-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	705.9 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 14_Tableau des cr__ances __teintes SGC ALBERT.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20260409-14_20260409-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	312.1 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	14 avril 2026 à 10h22min22s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	14 avril 2026 à 11h03min24s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	14 avril 2026 à 11h04min13s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 avril 2026 à 11h04min35s	Transmis au MI

